



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 7401

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'efficacité de la politique gouvernementale en matière de sécurité routière. L'accent de la lutte contre la délinquance routière est mis principalement sur la vitesse. Depuis 2002, de nombreux appareils de mesure de vitesse, plus communément appelés radars fixes, ont ainsi été installés au bord de nos routes. Le critère accidentogène de la voie est censé prévaloir dans le choix de l'emplacement de ce type d'installations pour une pleine efficacité du dispositif, soit la réduction du nombre d'accidents mortels. Il lui demande de bien vouloir lui fournir la répartition des radars selon le type de voirie, le nombre d'accidents mortels et de morts selon le type de voirie et enfin le rapport par type de voirie entre le nombre de victimes et la fréquentation estimée (nombre de morts sur le nombre de passage de véhicules).

Texte de la réponse

Le tableau ci-dessous présente, la répartition des radars fixes et discriminants, le nombre d'accidents mortels, le nombre de tués et le trafic selon le type de voirie ouverte à la circulation publique.

	RADARS		ACCIDENTS mortels		TUÉS		TRAFIC		TAUX de tués par milliard de km parcourus
Type de réseau	Nombre de radars déployés	%	Nombre	%	Nombre	%	Utilisation du réseau (en milliards de km)	%	
Autoroutes	300	14,3 %	248	6,8 %	295	7,5 %	145	25,7 %	2
Routes nationales	570	27,1 %	308	8,5 %	341	8,6 %	49	8,8 %	7
Routes départementales	1171	55,8 %	2416	66,2 %	2621	66,1 %	222	39,3 %	11,8
Voies communales et autres	59	2,8 %	675	18,5 %	706	17,8 %	148	26,2 %	4,8

Ensemble	2100	100 %	3647	100 %	3963	100 %	565	100 %	7
----------	------	----------	------	----------	------	----------	-----	----------	---

Source : ONISR 2011 83 % des radars sont situés sur les routes nationales et les routes départementales là où se situent 75 % des tués dans les accidents de la route. 14 % des radars sont installés sur les autoroutes qui concentrent plus d'un quart du trafic. Ce réseau représente également 7 % des tués sur la route. La vitesse pratiquée et l'importance de la fréquentation des itinéraires autoroutiers justifient un rappel régulier de la règle. Il est à noter enfin que le déploiement des radars fixes et leur répartition ne reflètent qu'une partie de la politique de contrôle automatisé qui met en oeuvre également des radars mobiles utilisés par les forces de l'ordre, ainsi que des dispositifs de contrôle automatisé de franchissement de feux-rouges, installés en agglomération, dont l'intérêt au-delà de pacifier le milieu urbain est également de sensibiliser les usagers au bon respect de la signalisation.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7401

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5693

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4515